

Pourquoi se syndiquer en 2008 ?

Cher(e)s collègues,

La première session de la PAE vient de s'achever en laissant un goût amer pour bon nombre d'entre nous. Comme nous le craignons en 2006, cette voie d'autorisation reste imparfaite et laisse beaucoup de pouvoir entre les mains des jurys qui ne jugent visiblement pas seulement et uniquement nos connaissances fondamentales, pratiques ou notre maîtrise de la langue française.

La mobilisation de l'INPADHUE et sa dénonciation incessante de l'exploitation flagrante et honteuse organisée par les hôpitaux français, n'a laissé aucun choix à l'ancien gouvernement pour assumer ses responsabilités.

Ainsi, l'article 83 de la loi de financement de la sécurité sociale 2007 est le fruit d'une lutte acharnée de l'INPADHUE, inédite dans l'histoire. Cette lutte restera la fierté de cette jeune Intersyndicale qui est la nôtre. C'est l'aboutissement d'un long combat mené pendant plus de trois années et pour mémoire, plus d'une centaine de communiqués de presse, 7 manifestations, 3 grèves avec un succès médiatique national inédit, des contacts répétés et insistants avec tous les élus de la République, tous bords confondus, la saisine de la HALDE, qui a fini par reconnaître et condamner, pour la première fois, la discrimination tant ignorée par les pouvoirs publics, etc...

Après l'étape législative, nous avons assisté, au début de l'année 2007, à l'étape des décrets d'application, des arrêtés et des circulaires. Malgré toutes les réserves émises par l'INPADHUE sur le caractère "malthusien" des jurys et des commissions d'autorisation, nous n'avions pas d'autre choix que de nous résoudre et de nous soumettre aux règles ainsi décidées et approuvées par d'autres syndicats, en espérant qu'elles seraient appliquées équitablement pour tous. Hélas, nous avons assisté dernièrement à une première session que nous qualifions, pour le moins, d'opaque et de critiquable et qui vient confirmer toutes nos craintes. Cette session s'achève par le refus délibéré de deux jurys d'accepter les règles du jeu, car ils les ont mal compris, disent-ils ! Cela prouve qu'il y aurait encore à craindre, car probablement nous ne sommes pas encore au bout de nos peines.

Le ministère de tutelle a reconnu une partie de ses erreurs, mais de nombreux points restent à clarifier. Cela nécessite de notre part la plus grande méfiance et l'extrême vigilance pour les prochaines négociations, qui doivent se tenir dans un proche délai, afin d'exiger et d'imposer la plus grande transparence sur le déroulement des prochaines sessions ainsi que d'autres revendications.

L'intersyndicale a toujours fait le choix d'une politique de négociation franche, directe, honnête et ferme avec le ministère de tutelle, sans connivence ni complaisance ni conflit d'intérêt.

L'INPADHUE poursuit sa lutte, certes ! Mais,... La meilleure façon de se défendre et de se protéger, la meilleure façon démocratique d'exprimer son opinion et sa propre volonté c'est d'adhérer à une organisation qui puisse être là, au bon moment, pour imposer et faire valoir nos droits bafoués. Car aujourd'hui, Il ne suffit plus de réagir, de constater, de condamner ou de dénoncer les aberrations du système une fois produites, mais il faut plutôt agir en amont.

En dehors de cette adhésion, rien n'obligera les dirigeants d'une quelconque organisation syndicale à écouter ou à entendre des revendications en dehors du cadre des assemblées générales. **C'est la majorité des adhérents de chaque organisation syndicale qui choisit ses dirigeants et détermine la politique et les orientations stratégiques de son combat.**

L'Intersyndicale se présente aujourd'hui comme "LA REPRESENTANTE" légitime de la nouvelle génération de PADHUE délibérément et injustement laissée sur la touche en subissant une discrimination qu'elle a fait reconnaître par la HALDE.

L'objectif de l'INPADHUE reste unique : faire disparaître toute forme de discrimination et d'inégalité à l'égard des PADHUE en France.

L'Intersyndicale a prouvé jusqu'à aujourd'hui qu'elle est prête à user de tous les moyens légaux et à frapper à toutes les portes pour se faire entendre, pour dénoncer ces inégalités et pour réclamer les droits des PADHUE non autorisés dans ce pays de droit.

Pour être forte et représentative dans les négociations, l'Intersyndicale doit se doter du plus grand nombre d'adhérents « **à jour de leur cotisation annuelle** ». Ce sont les termes juridiques souvent répétés pour refléter la représentativité d'une organisation syndicale.

Alors, pour participer activement à l'action syndicale et exprimer votre opinion au sein d'une organisation, rien de plus simple : Souscrire une adhésion pour l'année 2008 au syndicat que vous soutenez, qui répond au mieux à vos revendications et à vos attentes et participer à son Assemblée Générale annuelle.

L'Assemblée Générale de l'INPADHUE sera organisée le 15 mars 2008 afin de discuter de tous les sujets d'actualité : les négociations, les recours, les avancées, les carences, les situations particulières, etc... L'ordre du jour sera prochainement communiqué. Les adhérents seront amenés à confirmer ou à redéfinir les priorités du combat syndical actuel et à venir.

[Alors, syndiquez-vous pour faire valoir vos droits et vous défendre](#)

Paris, le 15 janvier 2008

Le Bureau National